

## Compte Rendu Conseil Communautaire Séance du 15 décembre 2011

### Etai<sup>ent</sup> Présents

**BOURGUEIL** : Jacques GAILLARD, Pierre JUNGES, Gérard MIRAND, Laurence RIGUET.

**BENAIS** : Stéphanie RIOCREUX, Marie Neige FRAISSE.

**CHOUZE-SUR-LOIRE** : Gilles THIBAULT, Jean-Luc BARRE, Françoise ROUX.

**LA CHAPELLE-SUR-LOIRE** : Marie-José FOUQUET, Pascal PINARD.

**CONTINVOIR** : Pierre DANGER.

**GIZEUX** : Géraud De LAFFON, Joël PERROUX.

**INGRANDES-DE-TOURAINES** : Régis MUREAU, José AMBRUGEAT.

**RESTIGNE** : Monique GALBRUN, André BESNIER.

**St NICOLAS-DE-BOURGUEIL** : Alain GOURDON.

### Secrétaire de séance

Monsieur Pierre DANGER.

### **1 – ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2011**

Monsieur GOURDON fait deux remarques :

- page 17 Monsieur GRANDEMANGE : réunion organisée par le Conseil Général.
- page 18 : Madame RIOCREUX et non RIOOREUX

### **2 – REGLEMENT INTERIEUR DU PERISCOLAIRE**

Madame RIOCREUX explique pourquoi le règlement provisoire du périscolaire de la Chapelle-sur-Loire lié au mode de fonctionnement particulier à ce nouveau service qui vient de commencer, sachant que la Communauté de Communes a préféré jouer la souplesse pour s'adapter au mode de fonctionnement actuel. Pour Chouzé-sur-Loire et Continvoir, le fonctionnement étant spécifique les horaires ne peuvent pas être harmonisés, pour le reste il s'agit de s'appuyer sur l'existant.

Pour les autres, associatifs, chacun reste avec son propre règlement.

Monsieur PERROUX s'interroge sur les assurances.

Madame RIOCREUX explique que les associations sont assurées, les parents assurent leur enfant et la Communauté de Communes reprend les contrats d'assurance pour les bâtiments.

Monsieur AMBRUGEAT demande si la Communauté de Communes sera présent aux assemblées générales des associations.

Madame RIOCREUX lui répond qu'il s'agit d'un mode de fonctionnement associatif la Communauté de Communes pourra y être invitée.

Madame RIGUET propose que les associations incluent dans leurs statuts le fait que la Communauté de Communes siège au sein de leur conseil d'administration, sans pour autant avoir voix.

***Le Conseil approuve à l'unanimité.***

### **3 – ADDITIF AU PROJET EDUCATIF CONCERNANT LE PERISCOLAIRE**

Il s'agit de préciser le mode de fonctionnement choisit pour les périscolaires à savoir : 3 en régies et 4 confiés aux associations.

Dès 2012, la Communauté de Communes commencera à travailler avec les associations, les modalités d'accueil et les tarifs.

Monsieur BESNIER pose la question : s'il n'y a plus de place dans les accueils enfants de loisirs ?

Madame RIOCREUX lui répond que les familles ont le choix d'aller sur un autre accueil (s'il reste de la place) ou être sur liste d'attente.

L'année 2012 permettra de voir des ajustements nécessaires, Madame ROUX précise qu'il reste de la marge de manœuvre en fonction des capacités sous réserve toutefois d'embauche d'animateur supplémentaire.

***L'Assemblée accepte la modification à l'unanimité.***

#### **4 – AGREMENT TITRES DE PAIEMENT (TYPE CESU) ET CARTE BANCAIRE (VIA TIPI)**

Monsieur le Président explique qu'afin d'offrir à la population les meilleures facilités de paiement, il est nécessaire d'obtenir les certificats et agréments des différents partenaires concernés.

Le Conseil Communautaire est invité à déléguer au Président le droit de signer les documents permettant la mise en place de ces titres de paiement alternatifs.

Le Président précise qu'il s'agit de rendre le service plus aisé.

***L'Assemblée accepte à l'unanimité.***

#### **5 – ENFANCE ET JEUNESSE : TARIFS**

Le Président précise qu'il y a un gros travail d'harmonisation à mettre en place.

Le tableau paraît simple mais il est issu d'un gros travail du comité.

Madame RIOCREUX, reprend en précisant qu'il y avait en effet des différences entre les services, sur la base de la proposition de Monsieur SCHMITT.

Monsieur MUREAU demande pourquoi plafonner à 3.50 € alors que le plafond peut atteindre 3.80 € au maximum.

Madame RIOCREUX répond que la CAF impose un plafond à 3.50 €.

Madame ROUX demande la part des familles au plafond.

Madame RIOCREUX répond que cela est très variable d'une période de vacances à une autre.

Monsieur BESNIER demande si il y a eu des comparatifs avec nos « voisins ».

Non car pour l'heure l'aspect principal était de rester cohérent avec les tarifs en vigueur dans les Communes afin que la population ne soit pas surprise par le changement.

L'objectif de la Communauté de Communes sera d'examiner en suite, face au bilan ce que coûte le service.

Monsieur le Président estime qu'il ne faut pas décourager les plus forts quotients familiaux.

Monsieur MIRAND précise qu'à peu d'exception le prix plafond n'était pas atteint.

Pour le périscolaire nous avons conservé les tarifs en vigueur sur Chouzé-sur-Loire et Continvoir à 0.40 € / ¼ h00 soit 1.60 € / heure.

L'harmonisation sera dure avec les associations qui sont élevées (2.20 € à plus de 3 €) et pour éviter d'accroître la différence l'année 2012 sera celle de la réflexion.

Monsieur MUREAU explique que pour le périscolaire il faudra harmoniser les frais annexes.

Madame RIOCREUX répond que ce travail est en cours.

Monsieur AMBRUGEAT fait remarquer que le tableau en pourcentage n'est pas très lisible pour les familles.

Madame RIOCREUX lui répond que les familles ont l'habitude.

Monsieur BARRE demande si le périscolaire est soumis au quotient familial ?

Madame RIOCREUX répond qu'il n'y a pas encore de contrat CAF et que pour l'heure le fonctionnement en garderie (et non en accueil) ne le justifie pas.

Madame RIOCREUX précise que pour le périscolaire le ¼ heure commencé sera dû en totalité par les familles.

**L'Assemblée valide à l'unanimité les tarifs 2012 détaillés ci-dessous.**

Quotient Familial	Communes du territoire CCPB <sup>(1)</sup>		Communes extérieures Majoration de 30%	
	Journée (11h)	Demi-journée	Journée (11h)	Demi-journée
Prix Plancher	3€	1,50€	3 € + 30 % = 3.80 € (plafonné à 3.50 €) <b>Soit 3,50€</b>	1.50 € + 30 % <b>soit 1, 75€</b>
Inférieur ou égal à 600€	0,75%	0,38%	0.75 % + 30 % <b>soit 0,98 %</b>	0.38 % + 30 % <b>soit 0,49 %</b>
Entre 601 et 760€	1%	0,50%	1 % + 30 % <b>soit 1,30 %</b>	0.50 % + 30 % <b>soit 0,65%</b>
Supérieur ou égal à 761€	1,32%	0,66%	1.32 % + 30 % <b>soit 1,72%</b>	0.66 % + 30 % <b>soit 0,86%</b>
Prix Plafond <sup>(2)</sup>	16€	8,00€	16 € + 30 % <b>Soit 20,80 €</b>	8 € + 30 % <b>soit 10,40€</b>
Séjour court	2,20% du QF		2,86% du QF	
Prix Plancher	10,23€		13,30€	
Prix Plafond	22,00€		28,86€	

<sup>(1)</sup> Sont également concernées par ces tarifs, les familles résidant hors territoire du Pays de Bourgueil dont les enfants sont inscrits aux écoles dans le cadre du RPI Ingrandes/St Patrice et dans le cadre de l'entente avec le RPI Continvoir/Gizeux.

<sup>(2)</sup> Sont concernées par le prix plafond les familles non allocataires de la CAF et MSA.

## **6 – MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (MNT) – AVENANT AU CONTRAT DE PREVOYANCE COLLECTIVITE « MAINTIEN DE SALAIRE »**

Monsieur le Président rappelle que, jusqu'à présent, les agents communautaires souscrivaient « d'office » au contrat « prévoyance maintien de salaire » (Collectivités de moins de 10 agents), le transfert va permettre aux agents d'avoir le libre choix d'adhérer ou non.

En effet à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2012, la Communauté de Communes comptabilisera au total 19 agents. L'augmentation de la masse salariale oblige toutefois la collectivité à modifier son contrat auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2012.

Par la même occasion, au vu des modifications qui font suite à l'application de la réforme des retraites (allongement programmé de la période d'activités avec le report de l'âge légal de la retraite et de la durée d'assurance pour obtenir la liquidation d'une retraite de base à taux plein) la MNT procède à un changement de conditions générales qui font passer le taux de 1.64 % à 1.90 %.

Le Président rappelle que certains agents qui vont intégrer la Communauté de Communes bénéficiaient d'une participation employeur sur le taux de cotisation ; c'est la raison pour laquelle il propose de mettre en place cette participation au sein de la Communauté de Communes.

Il propose que la Communauté de Communes participe à hauteur de 20 % du taux de cotisation à savoir : 0.38 %.

Madame ROUX s'inquiète sur le fait que certains envisagent d'abandonner la mutuelle pour des raisons financières.

***L'Assemblée à l'unanimité accepte la participation.***

## **7 – MISE EN PLACE D'UN TITRE RESTAURANT EN FAVEUR DU PERSONNEL TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BOURGUEIL**

Monsieur le Président indique que nous sommes toujours dans la même logique de maintien des avantages dont disposaient certains agents transférés.

Afin de ne pas léser ces agents et par la même occasion en faire bénéficier la totalité du personnel de la Communauté de Communes, le Président propose à l'Assemblée de donner la possibilité aux agents qui le souhaitent, de bénéficier des titres restaurants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Il précise que, outre l'avantage pour le personnel, cela peut être aussi considéré comme une aide au développement économique local.

Il rappelle que la Collectivité est exonérée des charges patronales jusqu'à hauteur de 5.29 € par titre.

Le Président propose les dispositions suivantes :

- Valeur faciale retenue du titre restaurant : 9.00 €.
- Part financée par la collectivité : 50 % soit 4.50 €.

- Nombre de titres restaurant alloué par agent mensuellement : 10 (forfait).
- Date de la mise en place : 1<sup>er</sup> janvier 2012.
- Une consultation a été faite et le Président propose de retenir la société : Chèque Déjeuner.
- La dépense pour la Collectivité (pour l'ensemble du personnel) s'élèverait à 8 415 €/an.

Il rappelle qu'un cadre réglementaire fixant les conditions d'attribution des titres restaurant a été établi et est consultable à la Communauté de Communes.

Le Président souligne que quelques agents n'envisagent pas adhérer.

Il ajoute, pour rassurer certains Maires, que les Communes ne sont pas forcées d'envisager la même démarche.

Monsieur JUNGES indique que la valeur faciale choisie à Bourgueil est plus faible mais semble insuffisante pour un bon usage.

***L'Assemblée, accepte à l'unanimité la mise en place des chèques déjeuner.***

## **8 – TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS**

### **1- Des emplois**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité.

Le Conseil Communautaire peut être appelé à modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade, en 2012, un agent est concerné.

Le Président propose à l'Assemblée la transformation de poste suivante :

Filière administrative			
Cadre d'emploi	Création de poste	Nombre de poste	Date d'effet
Adjointes administratifs territoriaux Catégorie C	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1 <sup>er</sup> Février 2012

Filière administrative			
Cadre d'emploi	Suppression de poste	Nombre de poste	Date d'effet
Adjointes administratifs territoriaux Catégorie C	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	1	31 janvier 2012

## 2 - Des effectifs

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil va prendre en charge à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 la compétence enfance et jeunesse.

Il précise que cette prise de compétence va engendrer des transferts de personnel ; c'est la raison pour laquelle il propose de modifier le tableau des effectifs.

Par la même occasion, il soumet à l'Assemblée la possibilité :

- d'intégrer la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe pour permettre à un agent un avancement de grade à l'ancienneté.
- De supprimer, le poste d'archiviste créé lors de la séance du 22 septembre 2011, la mission étant terminée.

Le tableau des effectifs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, se présentera comme suit :

### PERSONNEL PERMANENT TITULAIRE OU STAGIAIRE

Grades	Temps de travail	Postes pourvus	Postes à pourvoir
<b>Filière administrative</b>			
Ingénieur Principal	35/35 <sup>ème</sup>	1	0
Rédacteur	35/35 <sup>ème</sup>	1	0
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> Classe (à compter du 1 <sup>er</sup> février 2012)	35/35 <sup>ème</sup>	1	0
Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> Classe	35/35 <sup>ème</sup>	1	0
Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> Classe	35/35 <sup>ème</sup> 22/35 <sup>ème</sup>	1 1	0 0
<b>Filière technique</b>			
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> Classe	35/35 <sup>ème</sup>	2	0
<b>Filière animation</b>			
Adjoint d'animation 1 <sup>ère</sup> Classe	35/35 <sup>ème</sup>	3	0
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> Classe	35/35 <sup>ème</sup>	2	0
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> Classe	28/35 <sup>ème</sup>	1	0

## PERSONNEL NON TITULAIRE

Grades	Temps de travail	Postes pourvus	Postes à pourvoir
Attaché : Chargé de Mission développement économique	35/35 <sup>ème</sup>	1	0
Adjoint d'animation 1 <sup>ère</sup> classe	35/35 <sup>ème</sup>	1	0
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	16/35 <sup>ème</sup>	1	0
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	14/35 <sup>ème</sup>	1	1
Agent d'animation en contrat unique d'insertion	26/35 <sup>ème</sup>	1	0

***L'Assemblée, à l'unanimité accepte ces changements.***

### **9 – PRISE DE COMPETENCE ENFANCE ET JEUNESSE : CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION ET ASSURANCE**

Monsieur le Président explique que dans le cadre de la prise de compétence Enfance et Jeunesse, il reste de nombreux détails à régler, notamment en matière de mise à disposition des équipements, des locaux et du personnel et d'extension des contrats d'assurance.

Dans plusieurs cas, l'avis de la CLECT et le rapport qu'elle rendra sera un préalable nécessaire.

Toutefois, afin d'être réactif et que certaines conventions, en cours d'élaboration conjointement entre nos services et ceux des Communes concernées, soient signées en temps et en heure, le Président demande une délégation de signature pour toutes ces conventions et contrats qu'il reste à régler.

***Le Conseil Communautaire, accepte à l'unanimité.***

### **10 – CONVENTION – LOCATION DE BUREAUX A LA SOCIETE ISER 37**

Madame RIOCREUX, Vice Présidente en charge de l'Action Sociale, explique que la société ISER 37 est contrainte de quitter les locaux qu'elle occupe à ce jour, à l'étage du bâtiment situé à proximité immédiate de l'Espace Communautaire de la Villatte du fait, en particulier, d'une incompatibilité pour l'accès aux personnes handicapées.

Le projet d'aménager les locaux au niveau de l'ancien bâtiment de l'Espace Communautaire de la Villatte a déjà été évoqué lors d'un précédent Conseil Communautaire, aussi est-il proposé aujourd'hui de passer une convention avec la société ISER 37, en vue de cette mise à disposition à compter du 20 décembre 2011 pour une année renouvelable.

Le montant du loyer mensuel a été fixé par nos services à 230,00 €uros

Monsieur MIRAND, Co-gérant d'ISER 37 ne prend pas part au débat et au vote.

Madame RIOCREUX conclut en précisant que la présence d'ISER 37 sur ce site est importante.

***L'Assemblée accepte à l'unanimité.***

## **11 – REGLEMENT INTERIEUR DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Monsieur le Président indique qu'il devenait nécessaire de revoir et faire évoluer notre règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage du Gué Blordeau.

Le Président souhaitant que la nouvelle version encourage fortement la scolarisation des enfants de voyageurs.

Le règlement prévoit également une participation réelle aux charges de fonctionnement (coût réel de l'eau, de l'électricité et introduction d'une participation à la redevance spéciale sur les Ordures Ménagères) par les voyageurs.

Pour les ordures ménagères, le Président indique qu'il voulait que le tarif concernant l'eau intègre la consommation d'eau des WC.

Madame ROUX demande pourquoi les deux tarifs ?

Le Président répond que l'objectif est de « faire tourner » les familles de voyageurs.

Il rappelle également que si une famille pose problème et que cela nécessite une exclusion les Collectivités sont démunies face au problème.

Un nouveau phénomène apparaît sur l'aire d'accueil beaucoup de famille n'ont pas de véhicule « tracteur » ou n'ont plus de permis de conduire ce qui permet, passé le délai légal, de rester sur l'aire.

Monsieur GOURDON relève que le Préfet doit prospecter sur le Département pour « trouver » un terrain accueillant 200 caravanes.

***Le Conseil accepte le nouveau règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage du Gué Blordeau.***

## **12 – TARIFS DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Monsieur le Président explique qu'il serait judicieux de revoir et mettre en place une nouvelle tarification en adéquation avec le règlement intérieur.

Aussi proposera t-il au Conseil Communautaire l'adoption de la grille de tarifs suivante :

Caution		75.00 €
Avance (provision)		25.00 €
Emplacement	inférieur à 45 jours ou enfants scolarisés	2.00 €
	de 46 à 60 jours	6.00 €
	supérieur à 60 jours ou après expulsion ou installation sans autorisation	10.00 €
Participation redevance ordures ménagères	<u>Redevance spéciale annuelle</u> (pour l'année en cours) 6 emplacements x 365 jours	Tarifs communiqués lors du conseil communautaire
Eau	tarif syndicat	
Electricité	tarif EDF	

***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité accepte cette nouvelle tarification.***

### **13 – REVISION DU LOYER DE L'ABATTOIR DE BOURGUEIL**

Le Président expose le fait que l'association ADUAB, qui gère l'abattoir de BOURGUEIL, verse un loyer fixé à 750,00 €uros HT/mois, voté lors du Conseil Communautaire du 14 janvier 2010.

Ce loyer n'a donc pas subi d'augmentation depuis 2 ans.

Aussi, le Président proposera à l'Assemblée de revaloriser, à hauteur de 2%, le montant du loyer, ce qui porterait celui-ci à 765,00 €uros HT/mois.

***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité accepte cette revalorisation.***

### **14 – GENDARMERIE – REMBOURSEMENT ANTICIPE DU PRET**

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire a validé, lors de son Conseil Communautaire du 22 septembre 2011, la vente des logements de la gendarmerie de BOURGUEIL à Val Touraine Habitat pour un montant de 1 300 000,00 €uros.

Le prêt en cours, correspondant à la construction des locaux, comporte aujourd'hui un capital restant de l'ordre 2 300 000,00 €uros.

A l'issue de la signature de la vente, le Président propose de renégocier le remboursement anticipé du prêt auprès de DEXIA.

A ce titre, il demande au Conseil Communautaire de lui accorder la délégation de signature pour être réactif dans cette démarche qui ne pourra s'accomplir qu'après la réalisation de la vente.

Il précise que le bornage a été fait mercredi 14 décembre et que Val Touraine Habitat a proposé de faire un acte administratif plutôt qu'un acte notarié pour aller plus vite.

Avec la liquidation de ce prêt, l'actif (ensemble immobilier restant) et le passif (le reliquat de la dette) seront reversés au budget général de la Communauté de Communes et le budget annexe gendarmerie n'aura plus de raison d'être avec date d'effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2012.

Madame RIGUET, demande pourquoi le choix de rembourser a été fait.

Le Président répond que la lourdeur de cet emprunt augmentait le taux d'endettement de la Collectivité.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité accepte le remboursement anticipé et autorise le Président à signer tous les documents en lien avec cette affaire.

## **15 – VENTE TERRAIN PARC D'ACTIVITES DE BENAIS/RESTIGNE – ENTREPRISE OSSANT**

Monsieur BARRE, Vice Président en charge du Développement Economique, expose la situation :

En 2005, la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et l'entreprise OSSANT, représentée par son PDG Monsieur Jean Pierre OSSANT, convenait d'une location d'un terrain de l'ordre de 4 000 m<sup>2</sup>, situé sur la partie de la dernière tranche du lotissement, avec engagement, après la viabilisation, de lui vendre cette parcelle.

Début 2010, un autre terrain était proposé à Monsieur OSSANT en échange de l'abandon de ses droits sur le dit terrain de 4 000 m<sup>2</sup>.

Cependant, par courrier, Monsieur OSSANT maintenait son souhait d'acquérir la première parcelle selon notre proposition initiale, qui en fixait alors le prix à 3,00 €uros/m<sup>2</sup>.

Le Conseil Communautaire du 30 juin dernier a fixé le prix du terrain commercialisable sur la tranche 3 du dernier lotissement, à 9,95 €uros/m<sup>2</sup>.

Cependant, l'antériorité de nos accords écrits avec Monsieur OSSANT nous contraint à appliquer le tarif alors en vigueur.

Aussi, Monsieur BARRE propose de vendre à l'entreprise OSSANT les parcelles n° ZK 22 sur la Commune de BENAIS et n° ZC 141 sur la Commune de RESTIGNE, pour une surface totale qui sera établie après bornage, de l'ordre de 4 000 m<sup>2</sup>, à 3,00 €uros/m<sup>2</sup>.

Monsieur le Président précise que la Communauté de Communes n'a pas d'autre choix.

Monsieur MIRAND s'inquiète des autres engagements.

Madame RIOCREUX et Madame GALBRUN, Maires des Communes concernées, y veilleront.

Monsieur BARRE indique que la parcelle sera arborée pour cacher les dépôts.

***Le Conseil à l'unanimité accepte la vente des deux parcelles énumérées ci-dessus.***

## **16 – CREATION DE 2 BUDGETS ANNEXES – LOTISSEMENTS DES PARCS D'ACTIVITES**

Monsieur BARRE, Vice Président en charge du Développement Economique, informe le Conseil Communautaire qu'à la demande de Monsieur le Trésorier, la Communauté de Communes est invitée, dans le cadre du développement des lotissements des Parcs d'Activités de BENAIS/RESTIGNE et de La Petite Prairie à BOURGUEIL, à mettre en place pour chaque projet de lotissement, un budget annexe type M14.

***L'Assemblée, à l'unanimité, accepte cette mise en place effective à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2012, pour l'exercice budgétaire 2012.***

## **17 – DISPOSITIF TOURAINE CHINONNAIS INITIATIVE – SUBVENTIONS**

Monsieur BARRE, Vice-président en charge du Développement Economique, rappelle à l'Assemblée que la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil participe dorénavant au dispositif Touraine Chinonais Initiative, en lieu et place des Communes membres.

Il rappelle également que cette association a pour objet de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou services nouveaux, en accordant un prêt sans garanties, ni intérêts.

Il précise que la collectivité concernée par le lieu d'implantation de l'entreprise doit apporter à Touraine Chinonais Initiative, son soutien financier pour l'octroi d'une subvention correspondant à 10% du montant du prêt accordé.

Deux prêts ont été sollicités par des artisans ou commerçants qui souhaitent créer une entreprise ou moderniser leur outil de travail, il s'agit de:

▪ **Madame Karine BEAUREPAIRE**, créatrice d'entreprise implantée sur la Commune de BOURGUEIL.

Montant du prêt consenti : 9 000,00 €uros / Subvention sollicitée : 900,00 €uros

▪ **Madame Angélique MOREIRA**, créatrice d'entreprise implantée sur la Commune de SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL.

Montant du prêt consenti : 7 000,00 €uros / Subvention sollicitée : 700,00 €uros

Au vu des éléments détaillés ci-dessus, le Conseil Communautaire se prononce favorablement sur le versement à Touraine Chinonais Initiative d'une subvention de 1 600,00 €uros correspondant à 10% du total des 2 prêts accordés aux créateurs d'entreprises, à savoir :

- 1- de 900,00 €uros correspondant au projet porté par Madame BEAUREPAIRE,
- 2- de 700,00 €uros correspondant au projet de Madame MOREIRA,

## **18 – CONVENTION POUR L'INSTALLATION DE RUCHERS**

Monsieur Pierre DANGER, Vice-président en charge du Développement Durable, indique que, pour faire suite à la délibération en date du 14 avril dernier qui décidait la réalisation de ruchers à vocation pédagogique et environnementale sur le territoire du Pays de Bourgueil, la collectivité doit maintenant conventionner avec ses partenaires en vue de la mise en œuvre concrète du projet.

La convention, d'une durée d'une année, lie la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil, le propriétaire du terrain et l'apiculteur amateur en charge du rucher.

Il indique que les emplacements ont été choisis suite à la visite effectuée avec le Président du Syndicats des Amis des Abeilles.

Le gros souci restait de trouver des essaims.

Monsieur JUNGES pose une question concernant l'origine des essaims.

Monsieur DANGER répond qu'il s'agit de division de colonies fournies par un professionnel et explique le fonctionnement.

Madame GALBRUN s'inquiète de leur arrivée en juillet.

Monsieur DANGER répond qu'il n'y aura certes pas de production mais suffisamment de récolte pour la survie des colonies.

Il rappelle que la Touraine est passée de 900 à 200 apiculteurs, qui sont la plupart très âgés.

Madame ROUX demande ce que devient le miel produit lorsqu'il y en aura ?

Monsieur DANGER lui répond que le but n'est pas commercial mais pédagogique et vise au développement des apiculteurs.

Aussi la convention précise la répartition 50/50 entre l'apiculteur, la Communauté de Communes et les propriétaires d'emplacement.

Au travers des analyses des miels on surveillera la santé dans l'environnement de notre territoire.

Pour les sites, une réunion est prévue lundi soir, car certains nécessitent des aménagements, sachant que si les abeilles ne se plaisent pas il faudra les **démanger** déménager.

***Le Conseil valide à l'unanimité le projet et autorise le Président à signer les conventions.***

## **19 – OPAH - AVENANT A LA MISSION D'ANIMATION DU PACT ET CONVENTION**

Monsieur Pierre DANGER, Vice-président en charge du Cadre de Vie et de l'Habitat, indique que, suite aux modifications survenues dans les critères de subvention et d'attribution par

l'ANAH, il est nécessaire de passer une nouvelle convention qui se substituera à celle adoptée lors de la mise en place de l'OPAH (conseil communautaire du 18 juin 2009).

Dans le même cadre, la mission d'animation du PACT D'INDRE ET LOIRE a également été revue à la hausse ; aussi est-il nécessaire de passer avec cet organisme un avenant à leur mission initiale, le montant est en cours de négociation avec le PACT 37.

***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité valide la nouvelle convention.***

## **20 – VIREMENTS DE CREDITS**

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>
-------------------------

### **CREDITS SUPPLEMENTAIRES - DM N°4**

<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
739116	Reversement FNGIR	771 852.00 €	7311	Contribution directe	771 852.00 €
739118	Reversement TEOM SMIPE	28 865.00 €	7331	TEOM	28 865.00 €

### **VIREMENTS DE CREDITS - DM N°5**

#### **Opération 133 - Bâtiment GALIPETTES - Service : GALIPETTE - Fonction : 64**

<b>DEPENSES</b>		
2313	Bâtiment Galipettes	+ 7000.00 €

#### **Opération 11-5 - Local aire gens du voyage - Service : TN - Fonction : 524**

<b>DEPENSES</b>		
2132	Local aire gens du voyage	-7 000.00 €
2132	Local aire gens du voyage	- 825.00 €

#### **Opération 11-6 – Matériel informatique - Fonction : 524 – Service : AGC – Fonction 020**

<b>DEPENSES</b>		
2183	Matériel informatique	825.00 €

***L'Assemblée, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, devra :  
- ACCEPTER les votes et virements de crédits énumérés ci-dessus.***

## **21 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DE LA PETITE ENFANCE POUR LE RAM**

Madame RIOCREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance et la jeunesse expose que suite à un changement de politique de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, l'association Petite Enfance du Pays de Bourgueil ne peut plus percevoir de cotisation pour l'adhésion des assistantes maternelles au Relais d'Assistants Maternelles.

Ce changement représente une perte de recette de 224 € pour l'exercice budgétaire de l'association.

Aussi il convient d'attribuer à celle-ci une subvention exceptionnelle à hauteur de 224 € pour combler le déficit et permettre l'équilibre de fin d'année 2011.

Elle précise que le fait de voter aujourd'hui entérine cet état permanent.

Monsieur MIRAND demande combien d'assistantes maternelles représentent ces 224 €.

Madame RIOCREUX lui donne l'indication.

***Le Conseil à l'unanimité valide le versement de subvention exceptionnelle.***

**22 – DECISION** : Avenant au marché Véritas, concernant l'année 2011, pour le contrôle des installations sportives du stade annexe du Collège Ronsard. Monsieur le Président explique les raisons de signature de cet avenant.

## **Tour de table**

Le Président revient sur la discorde de la prise de compétence concernant le périscolaire.

Sur le territoire les avis divergeaient, il fallait trancher et notre conseiller financier nous a recommandé de prendre la compétence.

Vu de l'extérieur cette prise de compétence peut paraître comme un passage en force pour le comité qui n'avait pas travaillé dessus.

L'année 2012 sera une année de résolution des difficultés et d'harmonisation.

Le Président indique qu'il rencontrera tous les acteurs associatifs et autre, afin d'expliquer qu'il ne s'agit pas d'une prise de pouvoir mais un état de fait budgétaire.

Le Président est confiant pour la mise en place de ces services en 2012.

Madame RIOCREUX indique que cette démarche complétera la sienne auprès des associations.

Un accueil des nouveaux agents se fera le mardi 3 janvier à 9h15 avec les comités concernés et les Présidents d'associations. Suivi d'une réunion de coordination. L'objectif est que ce soit une plus value pour le public.

Concernant l'AC le Président souligne que contrairement à ce qui avait pu être dit, sur la Communauté de Communes de Touraine Nord Ouest leur AC a bel et bien été impacté par la prise de compétence Enfance et Jeunesse sur toutes les communes.

Il indique également que pour le projet de Loi des finances 2012 introduit une prime aux transferts de charges (art 55).

Avec humour, les représentants d'Ingrandes-de-Touraine souligne qu'ils ne sont plus impactés pour leur part.

Le Président explique que l'année 2012 sera celle de la réflexion sur les prises de compétences futures avec en particuliers la voirie, les bâtiments sportifs ou encore le social et l'instruction des permis de construire en urbanisme. Toute cette démarche sera en concertation avec les comités concernés qui se remettront en place en Janvier prochain.

La chance de la Communauté de Communes est d'être uni, il ne faut pas s'endormir et aller de l'avant.

**Monsieur JUNGES** relève l'exemple de la Taxe des Ordures Ménagères qui nous a fait perdre 1.4 M€ (200 k€/an) car la prise de compétence n'a pas été prise à temps et qu'elle a fait l'objet de débat alors que rien n'a changé. Désormais après la « carotte » pour encourager le prise de compétence par les Communautés de Communes l'Etat « jette le bâton » sur les communes qui ne souhaitent pas transférer.

Ce n'est plus la Communauté de Communes qui va gagner de l'argent mais les Communes qui en perdront.

**Monsieur AMBRUGEAT** souligne que pour l'assainissement les choses avancent bien et que les gens sont prêts à travailler ensemble.

**Madame ROUX** indique que pour le périscolaire, il n'y a pas de changement ni en régie, ni en association ...concrètement rien ne change en janvier 2012.

**Monsieur BESNIER** souligne que le périscolaire est très lié à l'école comme la cantine, et la continuité que la Commune gérait jusqu'alors sera plus faible avec les transports, l'école et la garderie...d'où la position de Restigné sur ce point. Alors que pour les Accueils Enfants de Loisirs, pendant les vacances il n'y a pas de contraintes ...

Chouzé-sur-Loire et Continvoir ne partagent pas cette opinion. Les délégués de la Communauté de Communes sont issus des Communes, il y a continuité...et dans le fonctionnement les institutrices participent pleinement au fonctionnement des ALE à travers des projets communs grâce aux contacts pris via la garderie.

**Madame RIOCREUX**, au nom du comité, si la philosophie et la finalité ne posaient pas de soucis c'est la rapidité de la démarche qui a choqué car elle n'a pas eu le temps d'échanger avec les associations partenaires.

Maintenant la Communauté de Communes va développer dans l'esprit d'harmoniser la qualité du service.

**Monsieur MIRAND** : indique que la réunion publique sur la charte forestière du Pays du Chinonais a recueilli un bon auditoire (35 personnes).

**Monsieur JUNGES** : précise qu'il n'y aura pas de Jour de Loire en 2012 aussi le Conseiller Général se propose de faire une intervention dans son Assemblée. Question de Monsieur PINARD sur la politique de restauration des digues ?

Monsieur JUNGES s'en informera auprès de la Présidente du Conseil Général 37.

Unanimement le Conseil Communautaire incite le Conseiller Général à soulever la question auprès de l'Assemblée du Département. Monsieur BARRE rappelle que c'était les 10 ans cette année.

Monsieur JUNGES indique que dans la revue de la commune une critique a été avancée sur le développement économique de la Communauté de Communes à l'encontre de l'économie de la Commune. Notamment sur le fait de ne pas avoir poursuivi certains dossiers, en particulier sur la Petite Prairie. Il indique qu'il a apporté à son opposition la preuve de ses démarches envers le promoteur qui existait en 2008 sur l'affaire et la réponse de ce dernier prouve que nos démarches n'avaient pas abouties car le partenaire privé avait de lui-même abandonné... Il déplore le manque d'échange de la part de l'opposition.

**Monsieur BARRE** fait le point sur le développement économique :

◆ **Mission économique partagée « Entreprendre » :**

- Réunion d'accueil des nouvelles entreprises le lundi 12 décembre 2011 à Azay-le-Rideau : témoignage de 2 entreprises du Bourgueillois : M Richard Labbé et M et Mme Moreira

◆ **Parcs d'activités :**

- Parc d'activités de Benais - Restigné :  
- Extension des bureaux relais : réunion d'enclenchement des travaux le 8 décembre → début des travaux le 3 janvier 2012 pour une mise à disposition des locaux le 30 juin 2012

- Parc d'activités « La petite prairie » :

- nouvelle voirie en cours de réalisation

◆ **Autres points**

- Demande de local :  
- La CCPB n'a pas été en mesure de répondre favorablement à la demande d'un local d'environ 30 m2 pour une activité d'ébénisterie. Il est donc urgent de construire des ateliers.

- Déchetterie de Bourgueil : renforcer la surveillance le jour de dépose de la ferraille (2<sup>ème</sup> samedi du mois). Les enfants descendent dans la benne avec un risque pour leur sécurité malgré les efforts du personnel sur place.

Monsieur GOURDON confirme ce fait.

Madame ROUX propose que les élus se mobilisent pour aller à la rencontre des gens du voyage à la déchetterie ce qui serait mieux que la gendarmerie selon elle.

Monsieur le Président s'engage à en parler au Président du SMIPE Val Touraine Anjou.

Madame FOUQUET : informe notre décision de communiquer à travers d'une revue de qualité, qui est diffusée sur le territoire nationale très large.

Comme il a été reproché à la Communauté de Communes de ne rien faire sur le développement économique et le tourisme nous pourrions exprimer nos projets et réalisation sur le territoire. L'article sera fait par un journaliste.

***Le Bureau a donné son accord.***

Monsieur DANGER évoque la réunion du comité de pilotage de l'OPAH à Ingrandes-de-Touraine, qui fut très intéressante. Il donne les chiffres présentés par le PACT

Surtout sur l'insalubrité.

La présentation du PLH aura lieu mardi 20 décembre pour le bilan à mi-mandat. Il n'y a pas eu de convocation, en souhaitant que toutes les Communes pourront être représentées. Le bilan est exact et non embelli, il faut en tirer des enseignements...

Projet de réunion du comité lundi 20 décembre à 18h00

Agenda 21 du Pays mardi 17 janvier 2012 de 18 à 21 heures à l'Île Bouchard.

Monsieur MIRAND insiste sur l'importance car les objectifs du Contrat de Pays y seront faits.

## Parole au public

**Mme PITAULT** : devenir du parking de la gare de Port-Boulet ?

Le Président explique qu'il y eu une 1<sup>ère</sup> réunion pour évoquer le problème. Il y a unanimité pour la réalisation de cet aménagement mais ce qui bloque c'est une petite parcelle appartenant à RFF qui n'était pas venu à cette réunion. Nous allons les rencontrer car leur accord pour vendre la parcelle est indispensable (accès). Notre projet est prioritaire à la Région mais rien n'est à attendre de la SNCF...

Le Président évoque également le problème du sens unique pour la déchetterie, l'accord du STA était nécessaire ; il est acquis avec déplacement du hangar, puis la Commune vendra le terrain, on procédera ensuite à un échange sans soulte avec le CDG 37 puis le SMIPE pourra disposer d'une sortie. C'est en bonne voie, mais il y a encore à faire ...



***Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00.***

**Fait à Bourgueil, le 21 décembre 2011**

*Le Président.*

**Jacques GAILLARD**